



Assemblée générale

Distr. générale
31 juillet 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 65 a) de l'ordre du jour provisoire*

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : septième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Ces dernières années, les pays africains ont, avec l'appui de la communauté internationale, pris plusieurs grandes mesures pour mettre en œuvre les priorités sectorielles du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et se donner de meilleures chances d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le présent rapport indique que, malgré la crise financière et économique mondiale et sa nocivité, des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD. Le grand problème actuel pour les pays africains est de faire en sorte que la crise financière, aggravée par la crise alimentaire et énergétique latente, n'efface pas les progrès réalisés, et d'éviter aux groupes les plus vulnérables d'être encore plus éprouvés. Face à la crise, la coopération internationale au développement s'impose donc. Le rapport invite les partenaires internationaux du développement, y compris l'ONU, à agir de concert et d'urgence pour atténuer l'effet socioéconomique de la crise et aider les pays africains à remonter la pente vers la mise en œuvre du NEPAD et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Pour précision, les donateurs devraient tenir leurs engagements d'aide car la crise a rendu plus nécessaire d'accélérer l'exécution des grands programmes de développement socioéconomique. Pour permettre à l'Afrique de maintenir son rythme de croissance et faciliter l'exécution des projets du NEPAD, les partenaires du développement devraient prendre des mesures pour faire aboutir les négociations commerciales du

* A/64/150.



Cycle de Doha. Ces questions sont abordées dans la section II où l'accent est mis sur les progrès des pays africains dans la réalisation des priorités sectorielles du NEPAD. La section III illustre le concours de la communauté internationale au développement de l'Afrique. La section IV porte sur l'appui du système des Nations Unies et la section V présente les conclusions et recommandations.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Mesures prises par les organisations et pays africains	4
A. Infrastructure	4
B. Agriculture et sécurité alimentaire	6
C. Santé	7
D. Éducation et formation	7
E. Environnement	8
F. Technologie de l'information et des communications	9
G. Sciences et techniques	10
H. Égalité des sexes, autonomisation des femmes et participation de la société civile	11
I. Mécanisme d'évaluation intra-africaine	12
III. Réponse de la communauté internationale : mettre à profit le dynamisme de l'appui international pour le développement de l'Afrique	13
A. Aide publique au développement	14
B. Allègement de la dette	15
C. Investissement étranger direct	16
D. Le commerce	17
E. Coopération Sud-Sud	18
IV. Appui apporté par des organismes des Nations Unies	19
A. Renforcement du mécanisme de consultation régionale des organismes et organisations des Nations Unies travaillant en Afrique pour soutenir l'Union africaine et le NEPAD ainsi que du système de modules	19
B. Villages du Millénaire	20
V. Conclusion et recommandations	21

I. Introduction

1. Dans sa résolution 63/267 du 31 mars 2009 intitulée « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatrième session, un rapport complet sur l'application de la résolution. Le présent rapport fait suite à cette demande.

2. Le rapport présente, pour l'année écoulée, les grandes mesures prises par les pays et organismes africains pour mettre en œuvre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le concours apporté par la communauté internationale et l'appui donné par le système des Nations Unies, ainsi que les activités entreprises par le secteur privé et la société civile à l'appui du NEPAD. Les renseignements fournis par les États Membres, la Banque africaine de développement (BAfD), le secrétariat du NEPAD, le secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et divers organismes du système des Nations Unies ont aidé à la rédaction du rapport.

II. Mesures prises par les organisations et les pays africains

3. Le principal objectif du NEPAD est de susciter une croissance économique vaste et équitable qui permettra à l'Afrique de réduire la pauvreté et de mieux s'intégrer à l'économie mondiale. Cela exige en pratique la mise en œuvre efficace des grandes priorités sectorielles du NEPAD évoquées ci-après. L'année écoulée a enregistré des progrès dans l'élaboration des cadres d'action sectorielle et dans l'exécution de programmes et de projets nationaux ou régionaux.

A. Infrastructure

4. Les progrès continuent dans la réalisation des divers éléments du programme d'infrastructure du NEPAD. En étroite collaboration avec son secrétariat et avec la BAfD, les pays africains et les communautés économiques régionales continuent d'exécuter son plan d'action à court terme. L'infrastructure jouant un rôle important pour faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le douzième Sommet de l'Union africaine, tenu en février 2009, a porté sur le développement de l'infrastructure en Afrique.

5. Vu la nécessité d'un plan complet de développement infrastructurel à long terme pour le continent, la Commission de l'Union africaine, le NEPAD et la BAfD ont lancé le Programme de développement de l'infrastructure en Afrique; ce cadre de développement visera à traduire en plans d'action pour le développement les politiques sectorielles de l'énergie, des transports, de l'eau et de l'assainissement et des technologies de l'information et des communications. Des efforts sont en cours pour adjuger l'étude en la matière qui devrait être prête à la fin de 2010.

6. Pour resserrer les liens de coopération entre l'Afrique et ses partenaires du développement, la réunion annuelle du Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA), tenue en mars 2009 à Rome, a délibéré sur plusieurs questions importantes affectant le développement infrastructurel de l'Afrique, dont la crise financière mondiale. Selon les résultats d'une étude réalisée dans le cadre des

Diagnostique des infrastructures nationales en Afrique (Banque mondiale), une dépense annuelle de 80 milliards de dollars des États-Unis s'impose pour combler le fossé infrastructurel. En 2008, les engagements pris en la matière par les membres de l'ICA étaient estimés à environ 13,7 milliards de dollars, soit une augmentation de plus de 10 % par rapport aux 12,4 milliards de dollars engagés en 2007. À la réunion de l'ICA, les pays membres du Groupe des Huit ont réaffirmé leur attachement au développement de l'Afrique.

7. Œuvrant en collaboration étroite avec le secrétariat du NEPAD et la BAfD, la Commission de l'Union africaine a lancé plusieurs projets infrastructurels prioritaires à effet rapide : l'élaboration, face à la crise énergétique, de projets régionaux d'hydroélectricité et projets d'infrastructure des transports transcontinentaux, y compris les tronçons inachevés de la route transafricaine. On a commencé à donner suite aux recommandations de l'étude sur les tronçons inachevés de la liaison Dakar-N'Djamena-Djibouti. Le processus de sélection d'une firme d'ingénieurs qui réalisera le projet touche à sa fin. L'étude de faisabilité devrait être prête au début de 2010.

8. Dans le secteur énergétique, à la suite d'une demande de la République démocratique du Congo, du NEPAD et des pools de l'énergie, la BAfD a approuvé en 2008 un don de 9 510 000 unités de compte¹ pour financer une étude complète sur les barrages d'Inga et les branchements connexes, avec mise à jour de l'étude de pré-faisabilité sur la centrale du grand Inga, l'examen de l'étude sur la centrale d'Inga 3, une étude sur le grand Inga et les branchements connexes ainsi qu'une évaluation des impacts sociaux et écologiques. De plus, les parties prenantes africaines continuent de réaliser des projets nationaux et régionaux d'eau et d'assainissement prioritaires dans le cadre du Fonds africain pour l'eau et de son programme d'opérations pour 2005-2009.

9. La Commission cyberAfrique du NEPAD coordonne la constitution du réseau d'infrastructure à haut débit du NEPAD en deux segments : le câble sous-marin dit Uhurunet; et le réseau terrestre dit Umojanet. Le premier, dont on estime le coût à 1,4 milliard de dollars et qui devrait fonctionner dès 2010, brancherait tous les pays côtiers et insulaires d'Afrique. Il est construit par une société à majorité africaine dont les actionnaires sont une structure de titrisation du NEPAD et des investisseurs africains et internationaux. On négocie vers des accords qui incorporeraient dans Uhurunet d'autres initiatives : TEAMS (Kenya) et Seacom sur la côte est, et Main One (Nigéria) et Africa Coast to Europe sur la côte ouest. Le projet fonctionne selon le principe du libre accès, sans traitement préférentiel des pays. Une étude de faisabilité détaillée sur une partie d'Umojanet, qui couvre les réseaux terrestres d'Afrique orientale et australe, a été terminée en avril 2009. Les conclusions et recommandations du rapport serviront de base à un mémorandum d'information sur le projet qui sera présenté à d'éventuels actionnaires dans la structure de titrisation à qui le réseau terrestre appartiendra. Une étude semblable sera entreprise pour les pays d'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Nord.

¹ Les états financiers de la Banque africaine de développement sont exprimés en unités de compte (UC). L'unité de compte a été évaluée comme équivalent à un droit de tirage spécial.

B. Agriculture et sécurité alimentaire

10. En 2008 et 2009, l'exécution du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique a bien progressé. Il est passé de la stratégie à l'action et le treizième Sommet de l'Union africaine, en juillet 2009, a porté sur l'investissement agricole pour la croissance économique et la sécurité alimentaire.

11. Pendant la période à l'examen, le secrétariat du NEPAD a renforcé son interaction avec les tables rondes des pays du Programme intégré. En coopération avec les communautés économiques régionales, il a aidé les pays à incorporer les objectifs du Programme intégré dans leurs programmes agricoles et de développement rural afin d'en accélérer l'exécution. L'appui du NEPAD aux tables rondes des pays a visé à les aider à se procurer les connaissances et ressources nécessaires pour réaliser le Programme intégré. En décembre 2008, plus de 12 pays étaient prêts d'y adhérer. On pense que le Malawi, le Nigéria, l'Ouganda, la Sierra Leone et la Zambie y adhéreront en 2009. Le Ghana, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo ont tous entamé leurs processus de tables rondes. Grâce à elles, les pays recensent leurs besoins et mobilisent les ressources voulues pour investir dans le secteur agricole.

12. Avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Banque mondiale, le secrétariat du NEPAD a réuni, en mai 2008, à Pretoria, les représentants des pays les plus lésés par la hausse des prix alimentaires avec les grands partenaires du développement, dont divers organismes des Nations Unies. Ils ont établi ensemble un plan d'action pour une riposte immédiate et des solutions à long terme. Une équipe spéciale animée par l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD, avec l'appui de diverses entités des Nations Unies et des communautés économiques régionales a donné suite au plan d'action par des missions de soutien. Celles-ci ont œuvré avec les partenaires du développement pour mettre en place des interventions à court terme ainsi qu'un plan de marche à moyen terme afin d'accélérer le processus des tables rondes du Programme intégré dans les pays suivants : Burkina Faso, Cameroun, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Swaziland et Zambie.

13. Grâce aux engagements des gouvernements africains et à l'appui des partenaires du développement, l'initiative des tables rondes a permis de mobiliser des ressources pour les interventions susvisées. À cet égard, la BAfD approuvé plus de 700 millions de dollars en 2008-2009 pour les efforts visant à juguler la hausse des prix. Pour les mesures à long terme, la BAfD prévoit d'accroître la capacité d'emmagasinage de l'eau, de développer l'irrigation et de réduire les pertes après récolte. En 2008, la Banque mondiale a fourni une enveloppe de plus de 200 millions de dollars pour les pays d'Afrique très prioritaires. Mais les partenaires ont tenu à se pencher sur les causes profondes de la crise par des mesures à long terme, exécutées sous l'égide du Programme intégré. La Norvège a engagé 4 millions de dollars en 2008-2009 pour l'agriculture de conservation, en réponse à moyen terme à la crise alimentaire. Un programme commun de l'Union africaine, du NEPAD et de la FAO étendra cette agriculture à 23 000 ménages des pays suivants : Kenya, Lesotho, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Swaziland, et Zimbabwe. Ces réponses des partenaires du développement correspondent aux efforts croissants de la communauté internationale pour transformer l'agriculture africaine par le biais du Programme intégré.

C. Santé

14. Conformément aux stratégies du NEPAD et de l'Union africaine en la matière, Le secteur de la santé a continué d'évoluer fortement. En particulier le NEPAD a poursuivi son action de plaidoyer, surtout par ses publications et ses exposés. Un effort particulier porte sur le renforcement des synergies des initiatives mondiales de santé visant certaines maladies. En outre, on s'emploie à rendre plus efficace l'aide au mieux-être et à renforcer l'appui technique aux systèmes de santé qui édifient la capacité de l'Afrique en la matière.

15. Un programme visant à renforcer la réglementation et l'harmonisation des médicaments est bien avancé. Un fructueux atelier continental s'est tenu en avril 2009 avec le concours des communautés économiques régionales, qu'on aide actuellement à élaborer des propositions d'avant-projets de coopération régionale entre autorités réglementaires africaines par un processus communautaire. Le programme renseigne bien sur le rôle des communautés économiques régionales et sur la manière d'aborder leurs problèmes, dont l'appartenance à plusieurs d'entre elles. Ce projet sera complété par un projet de transfert de technologies pour la production de médicaments, conformément au plan pharmaceutique de l'Union africaine.

16. Le secrétariat du NEPAD a donné, avec d'autres, son quatrième cours d'un mois destiné aux administrateurs locaux de la santé des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CADCA), en accueillant les participants venus du Botswana, du Lesotho et du Malawi. Avec le soutien technique de l'Université de Pretoria, l'agence japonaise de coopération internationale (AJCI) parraine ce cours depuis le début. Le secrétariat du NEPAD continue de chercher des appuis pour offrir ce cours en Afrique du centre, de l'Est et de l'Ouest. Une monographie sur la question, cruciale pour l'Afrique, de la gamme des aptitudes a été rédigée avec le concours de l'International Center for Human Resources in Nursing.

17. Pour améliorer l'accès aux médicaments de qualité sur le continent, le secrétariat du NEPAD participe à fond à la simplification de l'enregistrement des médicaments qui sont de plus en plus nombreux. Financé par la Fondation Gates, ce processus vise à permettre aux communautés économiques régionales de renforcer leurs capacités. Le renforcement des capacités est également au centre d'une initiative montée en coopération avec le Conseil de la recherche médicale au service du développement pour étoffer les systèmes nationaux de recherche médicale.

D. Éducation et formation

18. L'an dernier, des progrès encore ont été accomplis pour réaliser divers projets d'éducation sous les auspices des communautés économiques régionales. En juin 2008, le secrétariat du NEPAD a accueilli à Pretoria un atelier de l'Union africaine comprenant des experts et des partenaires pour mettre au point une stratégie de formation des enseignants qui sera mise en œuvre pendant la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique. La réunion a porté sur deux secteurs : l'enseignement des sciences, des mathématiques et de la technologie; et le recours à l'apprentissage ouvert et à distance pour le perfectionnement des enseignants. Cinq pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont été recensés

pour l'exécution de ce projet, à savoir : le Bénin, le Ghana, le Niger, le Nigéria et le Sénégal. Dans la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), des négociations sont en cours pour réaliser le projet de formation des enseignants dans cinq pays : l'Égypte, la Jamahiriya arabe libyenne, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. On se prépare à négocier avec le Gouvernement libyen afin que la Libye devienne le pays moteur pour ce projet.

19. Le secrétariat du NEPAD continue de se pencher sur les centres d'excellence africains, par l'examen de cas dans le cadre du programme des centres régionaux d'excellence en éducation. De même, une proposition préparée pour le Gouvernement gabonais vise à la création d'un comité directeur, d'un comité technique et d'un comité scientifique qui animeront le processus de fondation d'un centre d'excellence dans la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, par le biais du Centre du NEPAD pour l'enseignement des mathématiques, des sciences et de la technologie. Le grand objectif de ce projet est de faciliter le développement d'un cadre pour la création de centres régionaux d'excellence.

20. À la conférence pré-nationale de l'Indaba (dialogue), en octobre 2008, à Midrand, en Afrique du Sud, des représentants de l'enseignement supérieur et d'organisations de la société civile ou non gouvernementales compétentes ont examiné un mémoire sur le dialogue national, sous-régional et continental relatif à l'éducation et à la culture envisagé pour 2009. À la veille de la conférence nationale, le NEPAD a organisé un colloque et une manifestation culturelle pour célébrer la Journée de l'Afrique par le thème « Unifier l'Afrique par l'éducation et la culture ». De plus, un grand projet a été lancé dans la sous-région de la SADC pour revigorer et localiser l'éducation et la culture par des conférences et des engagements nationaux, régionaux et continentaux.

21. Les initiatives de développement des ressources humaines à l'intention des infirmières et des sages-femmes d'Afrique prennent de l'ampleur. Il s'agit surtout de renforcer leurs aptitudes professionnelles en créant des programmes de troisième cycle dans les universités qui n'en ont pas. Le programme des trois universités intéressées a été approuvé et les étudiants s'y sont inscrits. Ils portent sur la santé communautaire, la santé maternelle et infantile et les soins de santé mentale.

22. Un projet d'alphabétisation pour le développement en Afrique avec CEN-SAD a été lancé. Son objectif principal est de recenser les pays ayant besoin d'aide à cet égard et d'élaborer des stratégies d'intervention. Des négociations sont en cours pour l'exécution d'un projet d'alphabétisation dans les pays de la CEN-SAD. On négociera avec le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne pour que la Libye soit l'État moteur du projet.

E. Environnement

23. Les progrès continuent dans l'exécution des plans d'action écologique sous-régionaux du NEPAD adoptés en juin 2008 par les ministres de l'environnement des cinq sous-régions (Afrique centrale, orientale, septentrionale, australe et occidentale). Le secrétariat du NEPAD a entrepris un vigoureux travail de plaidoyer auprès des communautés économiques régionales, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales à l'appui de l'exécution de l'initiative écologique de l'Union africaine et du NEPAD et de leurs plans d'action sous-régionaux.

24. L'année écoulée a vu progresser l'exécution du programme du climat pour le développement en Afrique par la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la BAFD. Ce programme (ClimDev Africa) vise à améliorer la capacité d'analyse et la gestion des connaissances dans les domaines liés aux changements climatiques. Initialement financé par le Ministère britannique du développement international, le Centre africain de politique climatique a été créé pour être le « bras séculier » de ClimDev Africa. Ses activités en 2009 seront les suivantes : recrutement du personnel essentiel, création d'un site Web, création d'une base de données sur les activités relatives aux changements climatiques et soutien à la capacité de négociation de l'Afrique. La création du Fonds spécial du ClimDev Africa est, elle aussi, à un stade avancé grâce à un don initial dudit Ministère pour financer les activités de démarrage institutionnel et à la BAFD qui a fourni des ressources pour financer les opérations dans les pays.

25. Dans le domaine de la prévention des catastrophes, le secrétaire du NEPAD et la Commission de l'Union africaine, avec l'appui du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, examinent l'exécution de la Stratégie régionale africaine en la matière et mettent à jour le programme d'action de l'Union africaine. À cet égard, la deuxième plate-forme régionale africaine pour la prévention des catastrophes a été organisée et la révision et l'adaptation d'un programme d'action élargi (2009-2015) pour l'exécution de la Stratégie régionale africaine ont été amorcés.

26. Les négociations internationales sur les changements climatiques sont très importantes pour l'Afrique, vu sa vulnérabilité en la matière. Les ministres africains de l'environnement ont adopté une plate-forme commune face aux négociations mondiales qui doivent avoir lieu à ce sujet en décembre 2009 à Copenhague. Pour l'élaboration de cette plate-forme, une session spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) a eu lieu en mai 2009 à Nairobi où la Déclaration de Nairobi sur le climat a été signée par plus de 30 gouvernements africains. Il y est dit qu'un appui accru devrait être fondé sur les priorités du continent qui comportent l'atténuation et l'adaptation, l'édification des capacités, le financement et le développement et le transfert des technologies, tandis que les pays d'Afrique devraient mettre en œuvre des programmes visant les changements climatiques, et propices au développement et à la réalisation des objectifs du Millénaire.

27. Autre grande activité entreprise l'année dernière : la création sous la présidence de la CMAE de l'équipe d'étude des changements climatiques sur l'exécution des décisions de l'Union africaine et de la CMAE en la matière. Avec le concours de la présidence et du secrétariat de la CMAE, des programmes ont été mis en œuvre pour aider les négociateurs africains en matière de changements climatiques à arrêter une position commune au-delà de 2012; et mettre au point un cadre complet des programmes africains concernant les changements climatiques.

F. Technologie de l'information et des communications

28. Au cours de l'année écoulée, on a encore progressé pour mettre en œuvre les divers éléments de l'initiative L'informatique à l'école du NEPAD, visant à doter les élèves du primaire et du secondaire des aptitudes et des connaissances voulues pour

participer effectivement à la société mondiale de l'information et à l'économie du savoir.

29. La Commission cyber-Afrique du NEPAD a supervisé le Projet de démonstration des cyberécoles (Demo) qui prévoit d'en créer six, avec le concours des gouvernements et de consortiums privés, dans chacun des 16 pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Gabon, Ghana, Kenya, Lesotho, Mali, Maurice, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Rwanda, et Sénégal. Des progrès satisfaisants ont été accomplis avec Demo ayant été lancés dans 10 pays et le matériel mis en place dans 16 pays, plus de 80 écoles ont été branchées. Les enseignements tirés des activités de suivi et d'évaluation réalisées par le Commonwealth of learning avec le concours d'Infodev seront pris en compte dans l'ouverture des cyberécoles du NEPAD.

30. L'Afrique du Sud a financé l'élaboration du plan d'exécution de l'initiative L'informatique à l'école du NEPAD qui indique la marche à suivre pour créer des cyberécoles et les stratégies nationales pour les 16 pays du projet Demo. Ce plan, élaboré par Ernst et Young et Neil Butcher Associates, a été avalisé par une conférence des parties prenantes, tenue en avril 2008 à Johannesburg en Afrique du Sud, comme cadre général pour l'ouverture de ces écoles.

31. Autres éléments importants de l'initiative L'informatique à l'école du NEPAD : l'élaboration d'un contenu pédagogique, le perfectionnement des enseignants et des administrateurs d'école, la création d'un réseau de satellites pour faciliter l'accès à l'Internet – notamment pour les écoles rurales et isolées – et l'établissement d'organismes nationaux d'exécution pour faciliter l'ouverture des cyberécoles. Le Groupe d'experts sur ces écoles a été formé lors d'un atelier de la Conférence Afrique 2009 sur l'information en ligne tenue en mai 2009 à Dakar. L'accent pour 2009 est mis sur le perfectionnement des enseignants. La Commission cyber-Afrique du NEPAD, en collaboration avec la société Intel, a tenu en juin 2009 en Afrique du Sud, un atelier destiné à 24 formateurs de formateurs venus de 13 pays africains et visant à perfectionner les enseignants qui participent à l'initiative L'informatique à l'école du NEPAD.

G. Sciences et techniques

32. Des progrès ont été accomplis dans l'exécution des programmes du Plan d'action consolidé sur la science et la technologie en Afrique, à savoir : l'Initiative biosciences en Afrique; la création d'un groupe africain de haut niveau sur les biotechnologies; la création du Réseau africain des sciences et technologies de l'eau; la création du Réseau africain de recherche et d'innovation dans le domaine de l'énergie; et l'initiative sur les indicateurs de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique.

33. L'Initiative biosciences Afrique est mise en œuvre par quatre réseaux régionaux de laboratoires et de technopoles qui mènent des activités de recherche-développement de pointe et participent au transfert de technologies des sciences biologiques vers d'autres laboratoires. Elle a continué d'offrir des possibilités aux institutions et aux jeunes scientifiques africains quant aux recherches et aux études de pointe vers des diplômes de troisième cycle en sciences de la vie décernés par des universités africaines. Le Réseau de l'Afrique australe pour les biosciences a continué de se pencher sur la validation des remèdes contre les infections

opportunistes qui frappent les personnes touchées par le VIH/sida, tandis que le Réseau de l'Afrique de l'Est et centrale pour les biosciences a continué de travailler à l'élaboration d'outils biotechnologiques pour la lutte contre les maladies bactériennes de la banane. De son côté, le Réseau de l'Afrique de l'Ouest pour les biosciences a continué de recenser et de décrire les ressources génétiques du sorgho, et le Réseau de l'Afrique du Nord pour les biosciences s'est concentré sur la production de génotypes d'orge nord-africain fortifié.

34. Comme l'indique le sixième rapport complet (A/63/206), l'action du Réseau africain spécialiste de la biosécurité complète les activités menées dans le cadre de l'Initiative biosciences Afrique afin que l'innovation technologique aille de pair avec la sécurité des personnes et de l'environnement. Le secrétariat du NEPAD, grâce à un don du Gouvernement français, a loué les services de la Water Research Commission de l'Afrique du Sud afin qu'elle fournisse les compétences techniques nécessaires à l'établissement d'un plan d'exécution et à l'identification des centres qui formeront le Réseau africain des sciences et technologies de l'eau envisagé.

35. Le Bureau du NEPAD pour la science et la technologie, avec l'appui financier de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), met en œuvre l'initiative sur les indicateurs de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique. Plusieurs mémorandums d'accord et conventions ont été signés afin de donner une impulsion à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme.

H. Égalité des sexes, autonomisation des femmes et participation de la société civile

36. Depuis 2004, on élabore des stratégies, des outils et des approches pour inclure les femmes dans les stratégies sectorielles du NEPAD et au niveau des communautés économiques régionales. Le secrétariat du NEPAD continue de collaborer avec la Commission de l'Union africaine pour que les orientations et directives qu'elle met au point soient exécutées dans les secteurs prioritaires du NEPAD et au niveau des communautés économiques régionales. Certains pays se sont efforcés d'améliorer la gouvernance et la responsabilisation économiques et politiques comme assise essentielle pour l'égalité des sexes. Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine s'efforce de renforcer les droits des femmes en recourant aux indicateurs de développement social que comporte son évaluation des résultats des États en matière de bonne gouvernance. La participation de la société civile au programme du NEPAD est actuellement efficace; par exemple, les organisations de la société civile font désormais partie du processus d'évaluation par le Mécanisme dans les pays.

37. L'action du Fonds Espagne/NEPAD pour l'autonomisation des Africaines a progressé. Financé par l'Espagne, ce fonds vise toujours à promouvoir l'égalité des sexes et à doter les Africaines des moyens financiers voulus pour libérer leur potentiel économique, faire reculer la pauvreté, créer des richesses et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il déboursa 10 millions d'euros en cinq ans pour divers projets en Afrique. Entre août 2008 et avril 2009, il a donné, dans 26 pays, 6,3 millions d'euros à 77 projets portant sur des questions comme le développement des petites et moyennes entreprises, le microcrédit, l'agroalimentaire, la formation professionnelle, l'agriculture, la défense

des droits de l'homme et la participation des femmes à la gestion de l'environnement.

38. Le Fonds coopère actuellement avec deux communautés économiques régionales (le Marché commun de l'Afrique orientale et australe et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), à un projet pilote triennal de 2 millions d'euros qui prévoit la création de services d'incubateurs d'entreprises pour les femmes entrepreneurs. Le Kenya et la Sierra Leone ont été retenus comme pays d'accueil. Afin d'évaluer les progrès réalisés par les divers projets financés, le secrétariat du NEPAD a effectué des missions dans huit pays : le Burundi, la Gambie, le Ghana, le Kenya, le Libéria, le Malawi, l'Ouganda et le Rwanda. Les grandes réalisations du Fonds intéressent la formation professionnelle, la sensibilisation à la violence sexiste et sa prévention, l'acquisition des aptitudes à l'entreprise et la formation des éducateurs communautaires face au VIH/sida.

I. Mécanisme d'évaluation intra-africaine

39. Le processus d'évaluation n'a fait que progresser. En juillet 2009, les 30 pays suivants avaient accédé au Mécanisme : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Togo et Zambie.

40. Dans le même ordre d'idées, quatre pays (Bénin, Ouganda, Nigéria et Burkina Faso) ont été évalués en 2008 et trois (Mali, Mozambique et Lesotho) en 2009, ce qui porte à 12 le total des pays ainsi évalués. L'Éthiopie et la République-Unie de Tanzanie ont présenté leur rapport d'auto-évaluation et leur programme national d'action, ouvrant ainsi la voie à l'envoi prochain de missions d'évaluation.

41. À la réunion extraordinaire au sommet du Forum d'évaluation intra-africaine, tenue en octobre 2008 à Cotonou, il a été prévu qu'au rythme actuel il serait possible d'évaluer les autres pays entre 2009 et 2013. De plus, si les 24 autres pays africains décidaient tous d'adhérer au Mécanisme avant 2013, il est très probable que les membres de l'Union africaine pourraient tous être ainsi évalués d'ici à 2020. Mais cela exigerait un effort plus résolu au niveau national où l'auto-évaluation des pays doit se faire. Le Forum a aussi délibéré de certaines questions transversales relevées dans le processus d'évaluation : traitement de la diversité et de la xénophobie, élections en Afrique, gestion des ressources foncières et corruption.

42. Un atelier de formation sur le renforcement du rôle et la participation des parlementaires au processus du Mécanisme a eu lieu en novembre 2008 à Dar es-Salaam, en Tanzanie. Il visait à leur permettre de participer efficacement à ces processus au niveau national, assurant la transparence et la crédibilité d'ensemble du processus, et à améliorer leur contrôle de l'exécution des plans nationaux d'action. À la dixième réunion au sommet du Forum d'évaluation intra-africaine, tenue en janvier 2009 à Addis-Abeba, l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Ouganda et le Rwanda ont présenté leurs plans nationaux d'action à l'Équipe spéciale d'évaluation intra-africaine. Le Bénin a présenté son premier rapport annuel et l'Ouganda son rapport d'activité semestriel sur l'exécution de son plan national d'action.

43. À ce jour, plus de 13 millions de dollars ont été mobilisés par le secrétariat du Mécanisme. De plus, l'Union européenne lui fournit 2,3 millions d'euros. Le Fonds d'affectation spéciale du Mécanisme a financé les activités d'appui aux travaux de l'Équipe spéciale du secrétariat du Mécanisme, des processus préparatoires (dont les missions d'appui), des missions d'évaluation, des ateliers d'échange d'expériences, et de suivi et de contrôle. L'accord actuel sur le Fonds d'affectation spéciale expirera en septembre 2009.

III. Réponse de la communauté internationale : mettre à profit le dynamisme de l'appui international pour le développement de l'Afrique

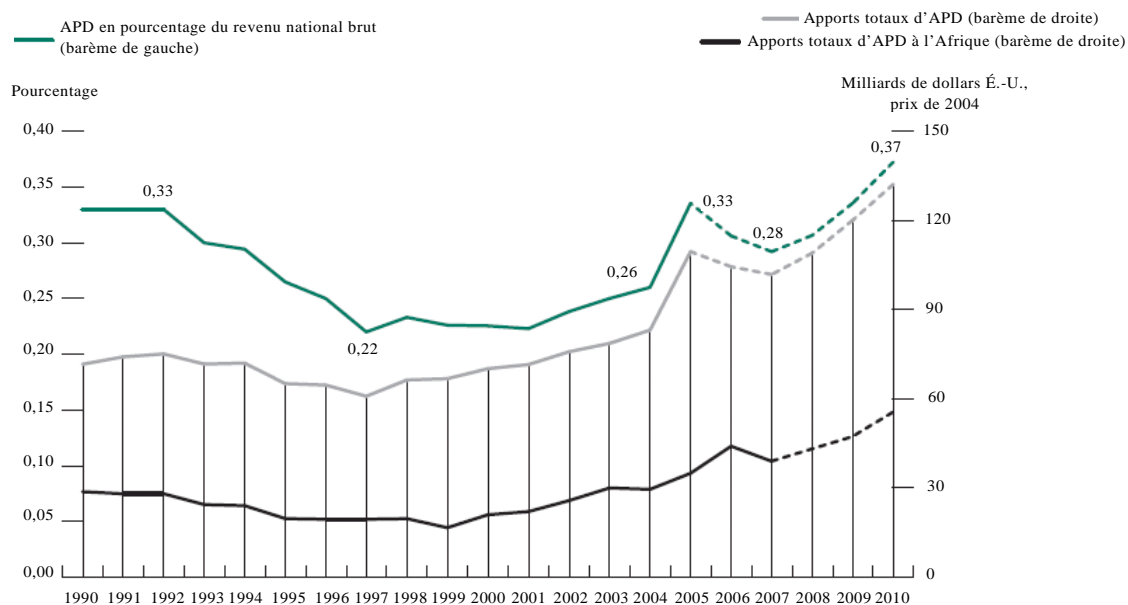
44. Le ralentissement de la croissance économique en Afrique compromet les progrès dans la réduction de la pauvreté, la mise en œuvre des priorités sectorielles du NEPAD et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. C'est dans ce contexte que le Groupe des Vingt, lors de son sommet tenu à Londres en avril 2009, a réaffirmé sa volonté de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et de tenir ses engagements en matière d'aide, notamment les engagements concernant l'Initiative de l'aide pour le commerce, l'allègement de la dette et les engagements pris à Gleneagles, en particulier à l'égard de l'Afrique. Le Groupe des Vingt s'est engagé en outre à fournir 50 milliards de dollars chaque année pour soutenir la protection sociale, dynamiser le commerce et préserver le développement dans les pays à faible revenu; à soutenir une augmentation substantielle des prêts aux banques multilatérales et à doubler la capacité de prêt du FMI à des conditions de faveur aux pays à faible revenu. Le Groupe des Vingt met à disposition des ressources pour les programmes de protection sociale des pays les plus pauvres, grâce notamment à des investissements dans la sécurité alimentaire à long terme et par des contributions bilatérales au Fonds vulnérabilité de la Banque mondiale. Avant le Sommet du Groupe des Vingt, l'Union européenne avait réaffirmé sa volonté d'atteindre l'ensemble de ses objectifs en matière d'APD et sa détermination à fournir à l'Afrique au moins 50 % de l'augmentation de l'aide collective.

45. Au Sommet qu'il a tenu à Aquila en juillet 2009, le Groupe des Huit a réaffirmé les engagements pris à Gleneagles et ceux pris plus récemment à son sommet à Londres de soutenir les efforts déployés par l'Afrique pour promouvoir la bonne gouvernance, réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et maintenir les flux d'APD. Les membres du Groupe ont engagé 20 milliards de dollars sur trois ans pour soutenir le développement rural dans les pays pauvres et sont convenus de maintenir l'agriculture au centre du programme de développement international. À la suite du Consensus de Monterrey et du Programme d'action d'Accra, le Groupe des Huit a décidé de promouvoir une approche globale prenant en compte « le pays dans son ensemble », ce qui permettra d'assurer une plus grande cohérence des politiques. Le premier rapport sur l'obligation redditionnelle devrait être présenté au Groupe des Huit à sa réunion prévue à Muskoka (Canada) en juin 2010.

A. Aide publique au développement

46. En 2008, les apports nets totaux d'aide publique au développement (APD) en provenance des membres du Comité d'aide au développement (CAD) se sont accrus, passant à 119,8 milliards de dollars, soit un accroissement de 10,2 % en termes réels.

Aide publique au développement nette consentie par les membres du Comité d'aide au développement durant la période 1990-2007 et simulations de l'aide publique au développement nette pour 2008-2010 par le secrétariat du Comité d'aide au développement



Source : Rapport 2009 sur la coopération pour le développement du CAD de l'OCDE.

47. Selon les estimations préliminaires de l'OCDE, le montant de l'aide à l'Afrique en termes réels a augmenté, passant de 29,5 milliards en 2004 à 42 milliards de dollars en 2008. L'Afrique n'a toutefois reçu qu'environ 31 % (12,5 milliards de dollars) du total (40 milliards de dollars) de l'augmentation de l'aide en termes réels depuis 2004, ce qui est bien inférieur aux 50 % que laissait supposer le montant estimatif de 25 milliards de dollars, qui avait été prévu lors du Sommet de Gleneagles.

48. Le CAD a calculé que pour fournir une APD de 25 milliards de dollars par an, tel qu'estimé au Sommet de Gleneagles (non ajusté en fonction du RNB), il faudrait que l'APD à destination de l'Afrique soit portée en 2010 à au moins 55 milliards de dollars au prix de 2004 ou 66 milliards de dollars au prix de 2008. Si l'on prend en compte l'estimation préliminaire de 42 milliards de dollars pour 2008, cela signifie que l'Afrique aurait besoin de recevoir 24 milliards de dollars supplémentaires, soit pratiquement la totalité de l'augmentation de l'APD requise au cours des deux

prochaines années (passant de 120 milliards de dollars à 145 milliards de dollars) pour honorer les engagements actuels. Pour tenir les engagements que les donateurs ont pris de fournir à l'Afrique d'ici à 2010 25 milliards de dollars d'aide supplémentaire par an au prix de 2004, il faudra une augmentation substantielle des apports d'aide à l'Afrique d'au moins 25 % en 2009 et en 2010.

49. La différence entre l'aide promise et l'aide effectivement consentie était déjà importante bien avant que n'éclate la crise financière et économique mondiale, mais celle-ci a fait qu'il est difficile de respecter les engagements qui avaient été pris de fournir ces montants. La crise financière pourrait toutefois motiver encore plus les gouvernements à faire des efforts pour améliorer l'efficacité de l'aide, tel qu'exprimé dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et dans le Programme d'action d'Accra, dans lesquels les pays développés et les pays en développement sont convenus en septembre 2008 de prendre des mesures audacieuses pour réformer la manière dont l'aide était fournie et dépensée. Dans le Programme d'action d'Accra, les pays en développement se sont engagés à prendre en charge leur propre avenir, les donateurs s'engageant à améliorer la coordination entre eux et les deux parties à se rendre mutuellement des comptes.

50. Les principaux points sur lesquels il y a eu accord dans le Programme d'action sont – a) la prévisibilité : les donateurs soumettront aux pays partenaires régulièrement et à temps des informations sur leurs plans pluriannuels de dépenses et/ou de mise en œuvre sur trois à cinq ans; b) les systèmes des pays : les systèmes des pays partenaires seront utilisés comme la solution de première intention au lieu des systèmes des donateurs; c) la conditionnalité : les donateurs ne se fonderont plus sur des conditions prescriptives sur la manière et le moment de dépenser l'aide mais sur des conditions fondées sur les propres objectifs de développement du pays en développement; et d) l'aide non liée – les donateurs assoupliront les restrictions qui empêchent les pays en développement d'acheter des biens et services là où ils veulent et au moment où ils veulent.

B. Allègement de la dette

51. L'année dernière des progrès ont constamment été faits pour alléger la dette dans le cadre de l'Initiative des pays pauvres très endettés (PPTE), de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) et d'allègement de la dette bilatérale.

52. Le Burundi a atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE en janvier 2009. Ainsi en juin 2009, 20 pays africains avaient atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE et ont, par conséquent, bénéficié d'un allègement de dette dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. De plus, le Togo et la Côte d'Ivoire ont atteint le point de décision en novembre 2008 et en mars 2009 respectivement, ce qui porte à neuf le nombre de pays africains qui ont atteint le point de décision et qui reçoivent un allègement de dette intérimaire. Quatre autres pays africains ont rempli les critères relatifs au revenu et à l'endettement pour bénéficier de l'Initiative PPTE mais n'ont pas encore atteint le point de décision au titre de l'Initiative.

53. La crise économique et financière mondiale actuelle menace de saper les progrès récemment accomplis en ce qui concerne la viabilité de la dette. Selon le

rapport DATA 2009², 11 des 20 pays africains qui ont atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE, courent maintenant un risque de surendettement du fait qu'ils se sont remis à accumuler des dettes. La viabilité de la dette des pays qui se trouvent après le point d'achèvement est menacée par des chocs, notamment ceux qui affectent les exportations et est très sensible aux modalités d'un nouveau financement. Dans certains pays, l'allègement de dette est contrebalancé par l'augmentation de la dette privée. Qui plus est, durant les dernières années, un certain nombre de pays, la Chine et l'Inde par exemple, sont apparus comme de nouveaux créanciers des pays africains. Si une telle évolution permet aux pays de disposer de ressources supplémentaires pour financer le développement, il importe cependant de s'assurer que les activités de ces nouveaux donateurs ne compromettent pas la viabilité de la dette en Afrique.

54. Il s'agira aussi de veiller à ce que les divers pays de l'Initiative PPTE bénéficient d'un allègement total de leur dette de la part de tous leurs créanciers, y compris les petits créanciers multilatéraux, les créanciers bilatéraux publics non membres du Club de Paris et les créanciers commerciaux, qui ensemble assurent environ 25 % du coût total de l'Initiative PPTE. Par ailleurs, les procès intentés par les fonds vautours constituent un sérieux problème qui risque de compromettre les progrès réalisés dans plusieurs pays africains grâce aux allègements de dette.

C. Investissement étranger direct

55. En 2007, année pour laquelle on dispose des données les plus récentes pour l'Afrique, les flux d'investissement étranger direct (IED) à destination du continent ont augmenté de 16 % pour atteindre 53 milliards de dollars. Selon les données fournies par la CNUCED, en dépit du ralentissement de la croissance économique mondiale, on s'attendait à ce que les flux d'IED vers le continent augmentent et atteignent plus de 60 milliards de dollars en 2008. Cette tendance s'est cependant inversée en raison de la récession économique mondiale, du resserrement des conditions de crédit, de la baisse des bénéfices des entreprises et des sombres perspectives de croissance économique.

56. La croissance des flux d'IED vers l'Afrique était répartie entre 35 pays dont un bon nombre de pays producteurs de ressources naturelles qui ont attiré l'investissement direct au cours des dernières années et de nouveaux pays hôtes. La destination des entrées d'IED a légèrement évolué, l'Afrique du Nord attirant 42 % de l'IED vers la région en 2007 contre 51 % en 2006 et l'Afrique subsaharienne attirant 58 % des flux, en progression par rapport aux 49 % en 2006. Si les pays de l'Afrique du Nord ont, pour la plupart, continué d'attirer l'IED, d'importants apports au Nigéria et en Afrique du Sud, conjugués aux bons résultats en Guinée équatoriale, à Madagascar et en Zambie – chacun de ces pays recevant des apports d'environ un milliard de dollars ou plus en 2007 –, ont gonflé le montant global des flux d'IED à destination de l'Afrique subsaharienne.

57. Le secrétariat du NEPAD a intensifié ses activités visant à promouvoir un continent favorable à l'investissement grâce à l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique, qui a pour objet de favoriser la croissance durable, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté en accélérant le développement du

² Peut être consulté à : <http://www.one.org/international/datareport2009/>.

secteur privé dans les pays africains. La réunion de haut niveau annuelle de 2008 de l'Initiative a été organisée à Kampala en décembre 2008 sur le thème « Advancing investment policy reform in Africa » (Poursuivre la réforme des politiques d'investissement en Afrique). Les objectifs visés par l'initiative sont notamment d'améliorer la capacité des pays africains d'améliorer le climat de l'investissement pour la croissance et de développement, de tirer parti des méthodes d'apprentissage par les pairs de l'OCDE et d'instruments de coopération tels que le Cadre d'action pour l'investissement, qui est l'instrument d'intervention le plus complet bénéficiant d'un soutien multilatéral.

D. Le commerce

58. Au cours de l'année passée, les négociations du Cycle de Doha n'ont que peu progressé vers la conclusion d'un accord sur les questions intéressant l'Afrique. Les pays membres de l'OCDE poursuivent leurs politiques commerciales qui faussent le commerce au préjudice des pays africains et des producteurs agricoles. Il est donc essentiel que le Cycle de Doha s'achève, compte tenu en particulier de la crise financière et économique mondiale. Lors du Sommet qu'ils ont tenu à Londres en avril 2009, les pays membres du Groupe des Vingt ont réaffirmé leurs engagements concernant l'aide pour le commerce, en particulier à l'égard de l'Afrique subsaharienne.

59. En 2008, une feuille de route pour l'Aide au commerce a été adoptée dans le but de fournir une analyse complète des résultats des programmes relatifs à l'aide au commerce aux niveaux national et sous-régional. Une version annotée de la feuille de route a été présentée en février 2009. Le groupe de travail sur l'Aide au commerce, constitué de la Banque africaine de développement, de la Commission économique pour l'Afrique et de l'Organisation mondiale du commerce, a assuré le leadership pour la mise en œuvre de l'Initiative au niveau continental. Ses activités consistent à identifier des projets régionaux et nationaux pouvant bénéficier d'un concours bancaire dans les domaines prioritaires de l'infrastructure, de la facilitation du commerce et des questions liées aux normes, en coordination avec les communautés économiques régionales et les divers pays. Des problèmes subsistent cependant qui entravent les échanges en Afrique tels que les contraintes du côté de l'offre et le faible degré d'intégration du commerce sous-régional et continental. Selon la Banque mondiale, les pertes enregistrées dans les échanges mondiaux ont coûté à l'Afrique près de 70 milliards de dollars par an, en raison du manque de diversification des produits et de la baisse des parts de marché des biens traditionnels.

60. Des progrès ont été faits en ce qui concerne les négociations sur les accords de partenariat économique (APE) entre l'Union africaine et les six groupes régionaux de pays africains. En janvier 2009, des accords de partenariat économique sont multilatéralement négociés avec la SADC, la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), l'Afrique orientale et l'Afrique australe et bilatéralement avec trois pays africains à savoir, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Ghana. Sur la base des données les plus récentes fournies par la Commission européenne, l'Union européenne et les pays de l'Afrique de l'Ouest devraient conclure un accord régional sur le commerce des biens et sur la coopération pour le développement, qui ouvrira la voie à un accord complet entre l'Union européenne et 16 pays africains en octobre 2009.

61. En 2008, l'Union européenne a négocié un certain nombre d'accords de partenariat économique pour remplacer le système de préférences commerciales existant sous le régime de Cotonou. En Afrique centrale, un accord intérimaire a été conclu avec le Cameroun. En Afrique australe, un accord régional a été signé avec le Botswana, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie et le Swaziland. En Afrique de l'Ouest, l'Union européenne a conclu des accords individuels avec la Côte d'Ivoire et le Ghana. En Afrique de l'Est, un accord régional a été conclu avec la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) (Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda et République-Unie de Tanzanie). En Afrique orientale et australe, des accords régionaux ont été conclus avec les Comores, Madagascar, Maurice, les Seychelles, la Zambie et le Zimbabwe. L'Union européenne se propose de conclure des APE régionaux complets, qui prendront en compte toutes les questions figurant dans les accords intérimaires que les partenaires souhaiteraient réexaminer.

E. Coopération Sud-Sud

62. Au cours des dernières années, des pays émergents comme le Brésil, l'Inde et en particulier la Chine se sont de plus en plus impliqués dans les investissements, le commerce et l'extraction de ressources naturelles en Afrique. La coopération Sud-Sud commence à fournir des ressources de plus en plus importantes pour le développement, en particulier dans les secteurs productifs et dans l'infrastructure. Elle permet également d'intensifier les échanges mondiaux et les flux d'IED vers l'Afrique. La Déclaration de Doha sur le financement du développement³, adoptée en décembre 2008 a reconnu que la coopération Sud-Sud complétait la coopération Nord-Sud et reconnu également le rôle joué par les pays en développement à revenu intermédiaire en tant que prestataires et bénéficiaires de l'aide pour le développement.

63. En octobre 2008, la sixième réunion des hauts fonctionnaires dans le cadre du Forum de coopération sino-africaine, a été convoquée au Caire dans le but de mettre en œuvre les mesures annoncées lors du Sommet de Beijing et du Plan d'action de Beijing (2007-2009) du Forum de coopération sino-africaine. Huit domaines d'action ont été définis aux fins de renforcer la coopération entre la Chine et l'Afrique : l'accroissement de l'aide et de l'investissement, l'annulation de dettes, l'exonération des droits de douane, la mise en place du Fonds de développement sino-africain, la création de zones de coopération économique et commerciale et le développement de la coopération entre la Chine et l'Afrique dans le domaine du développement social. L'aide fournie par la Chine en 2007 est estimée à 1,4 milliard de dollars.

64. À la suite du Sommet du Forum Inde-Afrique tenu à New Delhi en avril 2008, un cadre visant à définir une coopération économique forte a été établi, qui comporte huit volets principaux : développement agricole, coopération politique, science et technologie, développement social, tourisme, infrastructure, énergie et environnement, médias et communications. Un plan d'action et mécanisme de mise en œuvre devaient être mis en place dans le courant d'une année. L'Inde a annoncé une ligne de crédit de 5,4 milliards de dollars pour les pays africains au cours des cinq prochaines années et 500 millions de dollars au titre de l'APD.

³ Résolution 63/239 de l'Assemblée générale, annexe.

65. Le premier Sommet de la coopération entre la Turquie et l'Afrique s'est tenu à Istanbul en août 2008 aux fins d'examiner les relations commerciales et d'investissement avec les pays africains. Le commerce et l'investissement ont connu un développement prodigieux au cours des dernières années du fait que l'Afrique constitue un important marché pour les entreprises turques. De plus, la Turquie a officialisé ses relations avec l'Union africaine et la BAFD et a fourni près de 500 millions de dollars d'aide en 2007. En octobre 2008, la Conférence ministérielle sur la coopération économique entre la République de Corée et l'Afrique a été l'occasion pour les deux parties d'examiner des questions importantes de développement économique et de partager l'expérience de la Corée en matière de développement économique. Par ailleurs, la République de Corée a fourni plus de 500 millions au titre de l'aide.

66. Le Brésil et d'autres pays à revenu intermédiaire développent leurs relations avec les pays africains sur les plans économique et diplomatique. Le Brésil a apporté un soutien technique dans les domaines de l'assistance électorale, de la consolidation de la paix, des technologies de l'information et des communications et assure la coordination générale pour la partie sud-américaine lors des sommets Amérique du Sud-Afrique. Le deuxième sommet Amérique du Sud-Afrique se tiendra en septembre 2009 en République bolivarienne du Venezuela afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative conjointe de l'Union africaine et de la communauté sud-américaine des nations dans le domaine de la science et de la technologie. Les participants à la deuxième réunion de haut-niveau Sud-Sud sur la gestion du pétrole et du gaz, tenue à Damas en juin 2009 ont examiné des sujets prioritaires, notamment la création d'un réseau des États actuellement producteurs de pétrole et de gaz et des États qui commencent à en produire, et ont partagé des données d'expérience.

IV. Appui apporté par des organismes des Nations Unies

67. L'appui apporté par les institutions et les organismes des Nations Unies est un pilier important du soutien international à la mise en œuvre du NEPAD, depuis les activités de plaidoyer jusqu'à l'appui institutionnel à l'assistance technique et au renforcement des capacités. Le dernier rapport présenté par le Secrétaire général au Comité du programme et de la coordination sur l'appui des organismes des Nations Unies au NEPAD (E/AC.51/2009/7) donne des renseignements détaillés sur la nature et l'envergure de l'appui apporté par le système des Nations Unies au cours de l'année passée.

A. Renforcement du mécanisme de consultation régionale des organismes et organisations des Nations Unies travaillant en Afrique pour soutenir l'Union africaine et le NEPAD ainsi que du système de modules

68. L'année dernière, des progrès ont été faits pour intensifier l'appui apporté par les organismes des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD. En septembre 2008, la CEA a convoqué à Addis-Abeba une réunion chargée d'examiner les mesures visant à améliorer le mécanisme de coordination régionale des Nations Unies pour soutenir l'Union africaine et le NEPAD. Les conclusions du rapport de

synthèse et de la réunion ont été prises en compte lors de la neuvième réunion du Mécanisme de consultation régionale et incorporées à ses recommandations. Aux deux réunions, il a été noté qu'il y avait une participation accrue et à un niveau élevé des organismes des Nations Unies aux travaux du Mécanisme de coordination régionale. De plus, les organismes des Nations Unies ont renforcé leurs partenariats avec la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD, la BAFD et les communautés économiques régionales. Les représentants de ces organismes participent régulièrement aux travaux du Mécanisme de consultation régionale.

69. À la neuvième réunion du Mécanisme de consultation régionale, il a été reconnu qu'une plus grande cohérence, l'harmonisation et la synergie des politiques et activités étaient des éléments primordiaux pour l'efficacité du système des modules. Il a été souligné que les activités des groupes chargés des modules devraient être déterminées par les priorités et les plans stratégiques de la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD et les communautés économiques régionales. Les participants ont souligné que le manque de ressources financières et humaines allouées spécialement aux activités des groupes chargés des modules, entravait la planification et la mise en œuvre d'activités conjointes. Il a également été souligné à la neuvième réunion qu'il importait de réconcilier les différentes priorités des membres des modules avec les priorités de la réunion de coordination régionale et de renforcer le suivi et l'évaluation de l'appui apporté par les organismes des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD.

70. Compte tenu de l'évolution du contexte socioéconomique mondial, des questions prioritaires actuelles et nouvelles touchant au développement de l'Afrique sont également examinées lors des réunions du Mécanisme de consultation régionale. Lors de la neuvième réunion annuelle du Mécanisme, les questions examinées étaient notamment, la réponse multisectorielle coordonnée au défi de la crise alimentaire en Afrique et l'appui des Nations Unies aux actions menées au niveau régional et liées au changement climatique. Les organismes des Nations Unies ont été invités à concevoir des interventions conjointes pour répondre à la crise alimentaire, en s'inspirant du Programme intégré de développement de l'agriculture en Afrique et d'autres initiatives existantes. S'agissant du changement climatique, il a été convenu que le module sur l'environnement, la population et l'urbanisation prenne l'initiative d'établir un plan d'activités sur la base des travaux que la CEA mène actuellement sur le programme ClimDev Africa.

71. Parallèlement, l'équipe spéciale interorganisations sur le développement de l'Afrique, convoquée par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique au Siège de l'ONU a fourni une bonne occasion aux organismes des Nations Unies de partager les connaissances et les expériences et également d'organiser des activités communes. En particulier, l'équipe spéciale a activement participé à la préparation et au suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les besoins de développement de l'Afrique, tenue le 22 septembre 2008, notamment à l'organisation de 15 manifestations parallèles ainsi qu'à l'établissement du rapport de synthèse de la réunion.

B. Villages du Millénaire

72. Le Projet des Villages du Millénaire est une initiative de développement global piloté par les communautés, qui intéresse plus d'un demi-million de personnes dans

15 pays de l'Afrique subsaharienne. Au nombre des résultats obtenus à ce jour, on peut citer : le doublement des rendements des cultures vivrières de base pour contribuer à réduire la faim; des augmentations phénoménales des taux d'inscription dans le primaire, des filles notamment; l'expansion rapide des programmes de repas scolaires à 80 000 élèves; des réductions considérables de la prévalence du paludisme et plus du doublement du nombre de femmes recevant des soins anténatals et accouchant sous surveillance médicale.

73. Étant donné que les sites existants de Villages du Millénaire ont achevé trois ans des cinq ans de la première phase d'activités, ils s'intéressent maintenant plus spécialement aux mécanismes qui assureront la durabilité des progrès. Il s'agira au cours de la deuxième phase de cinq ans d'accorder une plus grande attention aux opportunités ou possibilités de générer des revenus, en tirant parti des importants progrès accomplis au cours de la première phase dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'éducation et de l'infrastructure.

74. Compte tenu du succès qu'ont connu les Villages du Millénaire, de nombreux pays ont manifesté leur désir d'en appliquer les leçons aux efforts de plus grande envergure faits au niveau national pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment des approches par zone et des programmes sectoriels pour l'agriculture, la santé et l'infrastructure. Le Mali a présenté une stratégie inspirée des Villages du Millénaire, qui permettra de toucher deux millions de personnes dans le pays. Le Nigéria s'inspire, en partie du succès des Villages du Millénaire pour élargir les programmes de développement communautaire par l'intermédiaire des gouvernements locaux. Il y a une forte demande de la part de nombreux autres pays pour créer des Villages du Millénaire dans de nouveaux sites en Afrique subsaharienne.

V. Conclusion et recommandations

75. **L'année dernière, des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre des projets du NEPAD, la participation au processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et il y a eu une augmentation de l'APD. Du fait que les pays africains sont de plus en plus touchés par la récession, la dynamique de la mise en œuvre du NEPAD pourrait se ralentir ou même s'inverser. Pour éviter qu'il en soit ainsi, les pays africains et leurs partenaires de développement devraient prendre des mesures urgentes et audacieuses comportant des objectifs dans les court et moyen termes.**

76. **Comme l'intégration du secrétariat du NEPAD dans les structures et processus de la Commission de l'Union africaine est assez avancée, il est essentiel que les pays africains élaborent une stratégie de communication et de promotion efficace à l'échelle du continent pour davantage sensibiliser l'opinion publique aux objectifs et buts du NEPAD. À cet égard, il est nécessaire de renforcer la participation du secteur privé et de la société civile à la mise en œuvre du NEPAD.**

77. **Conformément à la Déclaration de Nairobi sur le processus africain pour lutter contre le changement climatique, adoptée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement le 29 mai 2009, les pays africains devraient, dans leurs négociations des accords sur le changement climatique pour la période au-delà de 2012, définir une position africaine commune qui exprime la nécessité**

d'appliquer et de financer des stratégies d'adaptation au changement climatique et de lutte contre ses effets. De même, les pays devraient poursuivre leurs efforts visant à intégrer systématiquement la politique relative au changement climatique dans tous les secteurs productifs. En abordant les questions touchant au changement climatique, les donateurs doivent engager de nouvelles ressources.

78. En adoptant une politique de relance budgétaire pour atténuer l'impact socioéconomique de la crise actuelle, les pays africains doivent continuer à appliquer des politiques d'emprunt prudentes et renforcer encore plus leur capacité de gérer la dette extérieure. De même, étant donné que la plupart des sources de finances externes pour le développement (envois de fonds, revenus provenant d'exportations et de produits de base, aide et apports de capitaux) subissent les effets défavorables de la crise, les pays africains devraient mettre en place des politiques ayant pour objet de mobiliser davantage de ressources financières intérieures.

79. Si diverses initiatives multilatérales et bilatérales de réduction de la dette ont permis de réduire les coûts du service de la dette pour de nombreux pays africains, il n'en demeure pas moins que la crise actuelle risque de compromettre la viabilité de leur dette ou d'amoindrir leur capacité de mobiliser des ressources. Pour maintenir la fragile viabilité de la dette de nombre de pays africains, les créanciers commerciaux devraient honorer les engagements en matière d'allègement de la dette qu'ils ont pris dans le cadre de l'Initiative PPTE.

80. L'intégration régionale sert de levier pour créer des marchés et édifier des économies fortes. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, les pays africains devraient continuer à partager les meilleures pratiques en vue de renforcer l'intégration régionale.

81. Face à la récession mondiale et à la baisse importante du commerce international, les partenaires de développement devraient prendre des mesures audacieuses pour que les négociations commerciales de Doha se concluent sur des résultats positifs comportant un volet sur le développement, car cela réduirait les distorsions commerciales, intensifierait le commerce international et pourrait améliorer les perspectives de croissance.

82. Les pays africains doivent élaborer des stratégies qui dynamisent le commerce, poursuivre les réformes du commerce local qui favorisent l'établissement de règles internationales et accroître leurs capacités afin de renforcer leur participation au Cycle de Doha.

83. Les pays africains doivent développer l'infrastructure (ports, réseaux routiers), les ressources énergétiques, les ressources en eau, les systèmes de transport et les services de recherche et de vulgarisation de sorte à faire baisser les coûts de l'investissement dans l'agriculture.

84. Les partenaires de développement doivent axer leurs efforts plus spécifiquement sur le Plan intégré de développement de l'agriculture en Afrique, les tables rondes et le pacte de sorte que les piliers soient financés et considérés comme des moyens principaux d'attirer des investissements intérieurs et extérieurs véritables.

85. Les donateurs augmentent leur appui aux projets d'infrastructure; ils devraient cependant maintenir à leur niveau actuel les investissements dans les domaines de la santé et de l'éducation de base. Dans le contexte actuel, il est primordial de renforcer des programmes essentiels relatifs à la santé et à l'éducation tels que la lutte contre les grandes maladies, notamment le VIH/sida, le paludisme et l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous.

86. Étant donné que les donateurs non traditionnels et les acteurs du secteur privé jouent un rôle de plus en plus important dans le nouveau système d'aide, il importe de faire en sorte qu'on dispose de plus de données provenant de différentes sources et d'améliorer la coordination et l'alignement de l'aide. Les donateurs devraient accroître considérablement les décaissements de l'aide en 2009 et en 2010 de façon à tenir les engagements qu'ils ont pris de fournir à l'Afrique d'ici à 2010, 25 milliards de dollars supplémentaires d'APD au prix de 2004.
